



Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

QUESTION

Article 28 : Question

¹ Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:

- de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;
- de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

² Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

³ Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau :	20.05.2022
Auteur/e de l'intervention :	MOULIN MATTHIEU / DARBELLAY BAPTISTE
Sujet/titre :	Quelle stratégie pour une politique du logement sur le territoire de la commune Val de Bagnes ?
Développement :	<p>Monsieur le président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, chers(ères) collègues,</p> <p>Force est de constater que la santé financière de notre commune et notre cadre de vie entre montagnes, nature et station de ski exerce un fort attrait pour une population toujours plus grande. Il en résulte une importante demande en termes d'habitats de la part d'une population non-native de la commune et nous ne pouvons que nous en réjouir.</p> <p>Néanmoins ceci exerce une forte pression sur le marché immobilier, les prix du logement augmentent et l'accès pour les familles de la vallée devient plus difficile. Il y a un risque que les « val-de-bagnards » quittent la commune faute de logement à prix abordable, surtout pour nos jeunes en quêtes d'un endroit pour s'établir au début de leur carrière professionnelle. Nous y voyons un réel risque pour notre commune en termes de cohésion sociale.</p>

(Suite)

Dans les problématiques de logements, nous attirons votre regard sur une autre situation : celle de nos aînés qui aimeraient quitter leurs logements actuels pour, par exemple, le laisser aux générations suivantes, mais qui ne sont pas éligible à une place dans un EMS car n'ayant pas besoin de soins aussi lourds. Nous voyons de plus-en-plus de commune investir dans des logements adaptés pour cette population. Ceci est peut-être aussi un début de réponse à la question précédente.

Avons-nous une projection démographique sur les 20 prochaines années ? Pouvons-nous utiliser la densification du territoire pour répondre en partie à ces questions ? La rénovation et l'utilisation des immeubles bâtis, notamment au centre de nos villages peut-elle être une partie de la solution ? Quelles aides existent actuellement pour la construction, l'acquisition, la rénovation ou la location de logements en résidence principale sur le territoire de la commune Val de Bagnes ?

Ainsi, au moment où nous bouclons des comptes exceptionnels, il nous semble opportun de nous pencher sur ces problématiques pour élaborer une stratégie à long terme. Quelle est la vision du Conseil Municipal sur ce sujet et qu'est-ce qui peut être mis en place afin d'améliorer ces situations ?

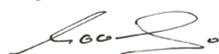
A remplir par le/la signataire

Nom, prénom :

Moulin Matthieu

Darbellay Baptiste

Signature :




A remplir par le Président du CG

Déposé le :

Signature :